

POURQUOI RENDRE OBLIGATOIRE LE CONGE DU CO-PARENT ?

L'association Parents & Féministes soutient un congé paternité / co-parent allongé, rémunéré, mais aussi obligatoire, au moins en partie (1 mois étant un minimum et une étape ; dans un futur proche, les durées doivent être égales pour les deux parents).

- **une mesure de santé publique pour les mères :** Le congé de maternité est officiellement un temps de repos. Or, **dans les faits, les mères sont seules** avec leurs séquelles et leur nourrisson. Comment donc se remettre ? Les récits et les études (IGAS, 2018) dénoncent l'isolement, les souffrances, les dépressions (environ 15% des femmes, à minima). **Le suicide est même la première cause de mortalité maternelle** en post-partum immédiat, avant l'hémorragie (Dr Deruelle, CNGOF). Ainsi, les expert.es préconisent la présence d'un tiers de confiance durant le premier mois après l'accouchement.
- **une mesure d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi :** la parentalité fragilise les femmes face à l'emploi. Les employeurs anticipent leur maternité et les droits de congés qui y sont liés. **Ce "risque maternité" doit être partagé et transformé en "risque parentalité".** Parce que les femmes prennent massivement en charge les enfants, leurs salaires sont en moyenne de **25% inférieur** à ceux des hommes. **Seul un congé de durée égale et obligatoire aura un impact significatif sur l'emploi des femmes** (IGAS, 2018).
- **une mesure d'égalité dans les foyers.** **Avec l'absence de congé obligatoire pour les pères et co-parents, les mères apprennent seules à prendre soin des nourrissons et à gérer l'ensemble des tâches domestiques afférentes.** L'arrivée d'un enfant voit d'ailleurs augmenter les inégalités en termes de répartition des tâches domestiques et familiales (A. Regnier-Loilier, INED). En 10 ans, le temps hebdomadaire moyen passé par les hommes aux tâches du foyer n'a augmenté que d'une minute (Enquête Emploi du Temps, INSEE, 2010). **Un congé long et obligatoire pour le père ou co-parent est nécessaire pour l'égalité dans les foyers.**
- **une mesure de lutte contre la pauvreté :** **Lors des séparations, la situation économique des femmes se dégrade.** Rappelons qu'elles sont le plus souvent une femme à leur tête et qu'**un tiers des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de pauvreté.** Les impacts de la parentalité sur le niveau de vie des femmes les poursuit jusqu'au moment de la retraite, avec **des pensions de presque 40% inférieures** (DREES, 2018). **Etablissons des bases égalitaires dès l'entrée dans l'emploi en partageant le "risque parentalité" entre les femmes et les hommes.**
- **une amélioration culturelle :** un grand écart entre la durée obligatoire du maternité (8 semaines) et du congé paternité (7 jours prévus) **renvoie un message très clair : il reviendrait aux mères d'assumer seules les responsabilités parentales**, avec les conséquences que cela peut avoir en termes d'épuisement, de burn-out maternel et de déclassement professionnel et de précarité.
- **une mesure de protection au travail et d'effectivité :** **le caractère obligatoire protège** les conjoint.es des pressions des employeurs. Rappelons qu'à ce jour, seuls 48% des pères en CDD ont recours au congé paternité.

[Contact Presse](#) : Amandine Hancewicz - parentsetfeministes@gmail.com - 06 76 64 48 61

